

CONSEIL MUNICIPAL **DU 17 NOVEMBRE 2016**

Le conseil municipal s'est réuni le Jeudi 17 novembre 2016, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de la commune de Breuil-Magné.

Convocation du 09 novembre 2016.

Étaient présents : Mesdames BENETEAU Annie, FRANCOIS Patricia, SINTES Brigitte, DESTRUEL Myriam, ETCHEVERRY Geneviève, NOBILI Josette et RODHES Monique. Messieurs PERRINAUD Michel, BARRAUD Joanick, COURPRON Jean-Claude, CHATREFOUX Philippe, PINCE Jean-Marie et GAY Cyril.

Pouvoir : Madame MARTIN Brigitte donne pouvoir à Madame ETCHEVERRY Geneviève. Madame JEANNIERE Jessica donne pouvoir à Madame RODHES Monique.

Étaient absents: Madame CORBIERE Claire. Messieurs BLANCHARD Jacques, BRIAND Patrick et MONSEINS Laurent.

Secrétaire de séance : Madame NOBILI Josette.

Ouverture de la séance à 20 heures 43.

Procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2016. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

2016 – 60 : Décision Modificative n°1 – Bâtiments Commerciaux :

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des modifications de comptes par établissement de décision modificative pour pallier un manque de crédits budgétaires suite à une régularisation de centimes de TVA.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux modifications comme ci-dessous :

FD – Compte 658 « Charges diverses de la gestion courante »	+0,03 €
FD – Compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »	- 0.03 €

2016 – 61 : Décision Modificative n°1 – Commune :

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des modifications de comptes par établissement de décision modificative pour pallier un manque de crédits budgétaires suite à une régularisation de frais de PLU.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux modifications comme ci-dessous :

ID – Compte 2802 « Frais liés à la réalisation de document d'urbanisme »	- 2.00 €
IR – Compte 1068 « Excédents de fonctionnement »	+ 2.00 €

DIVERS :

- Lecture de la carte postale de Mme RODHES du Monténégro.
- Lecture du courrier de remerciements de l'association RDTN pour la collaboration de la commune au succès de leur « Bike and Run ».
- Bilan au sujet du cabinet médical : Les travaux sont maintenant terminés, à savoir la transformation des pièces, les modifications électriques et le compteur d'eau. Nous avons eu quelques soucis avec « Orange », car les trois postes sont reliés par un accès unique dans le local infirmier (le droit d'accès a été précisé dans le contrat de location de M. TAUSSAC). La conformité a été reçue. L'infirmier et l'orthophoniste sont installés depuis le 1^{er} novembre. Mme le Maire remercie M. COURPRON pour son engagement et sa disponibilité.
- A propos de l'école : ont été évoquées au dernier conseil d'école, les mesures anti intrusion mises en place suite au PPMS, comme, par exemple, interdire le stationnement devant l'école, occulter les portails, fermer les portes à clé et fournir des cornes de brume. Pendant le temps scolaire, le contrôle des entrées et sorties est facile mais il est plus compliqué sur le temps périscolaire. Des subventions peuvent être demandées pour la sécurité dans les écoles. Un exercice pour le confinement sera prévu. Pour les maternelles, il a fallu déterminer une seule entrée : le grand portail. Le nombre d'enfants inscrits cette année est élevé : 218 élèves. Les enfants sont toujours accueillis au Centre de Loisirs de Fouras le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. Le fait de signer une convention financière et d'entrer dans le PEL permet de réserver des places pour nos enfants et d'avoir pour les parents un tarif égal à celui des Fourasins. Les dépenses de notre ACM comprennent : le bus du mercredi, le salaire des employés et l'accueil de Fouras (1.90 € par enfant). Les dépenses et les recettes sont bien équilibrées et nous avons des retours positifs (élèves et adultes) depuis le changement de prestataire pour les repas de cantine.
- Depuis plusieurs mois, le groupe PYRAMID répète régulièrement dans notre salle culturelle. En contrepartie, les enfants de l'école ont pu assister à leur travail. Doit-on continuer ? Il serait souhaitable de faire le point sur leur programme, sur la compensation et prévoir une convention.
- M. FILLODEAU, directeur d'une structure de formation de conduite d'engins, recherche un terrain à louer ou à acheter. Nous le mettrons en rapport avec la CARO.
- Prévoir une commission « culture » afin de déterminer les tarifs de location des différentes salles pour 2017. Il faudra les voter lors du prochain conseil municipal.
- Une permanence devra être tenue le 31 décembre 2016 de 10 h à 12 h à la Mairie pour les inscriptions sur les listes électorales.
- Bilan du repas des aînés : Les avis sont partagés pour le repas, l'orchestre était correct mais a terminé trop tôt. Nous allons distribuer des chocolats à 98 personnes.
- Le 13 janvier 2017 auront lieu les vœux de la municipalité.
- Le 20 ou 27 janvier 2017 aura lieu le repas du personnel.
- Monsieur CARON Alain a demandé un rendez-vous pour évoquer son nouvel emploi du temps. Il sera accompagné d'un représentant syndical. Mme le Maire et M. COURPRON le recevront.
- La location de notre licence IV a été acceptée par la nouvelle locataire de la pizzeria pour un montant de 40 € TTC mensuel. Maître GAILLARD établira l'avenant correspondant. L'ouverture du commerce est prévue le 25 novembre.

- Le logement de Mme NAUD Carole est inoccupé. Les meubles sont toujours dans l'appartement. Nous l' avons contactée pour qu'elle les enlève et nous restitue les clés.

TOUR DE TABLE :

M. PERRINAUD :

- informe le conseil que nous avons commencé à penser à la révision du PLU, peut-être partielle.

- demande où en est l'achat du véhicule électrique. M. COURPRON répond que nous réfléchissons toujours sur le prix, les subventions et la praticité.

Mme SINTES informe :

- que la commission environnement a étudié 3 devis pour l'aménagement paysager du parking de l'école maternelle. Le devis de M. SEBILLEAU a été retenu (2 979.45 €).

- que la « cérémonie des arbres de naissances » aura lieu le 26 novembre 2016 à 10h30 à Bonne Fontaine. 8 arbres seront plantés.

M. BARRAUD prépare le budget 2017 et commence à demander des devis pour la voirie.

M. PINCÉ informe que la prochaine réunion « GEMAPI » aura lieu le lundi 21 novembre. La compétence de la gestion des milieux aquatiques devrait être attribuée à la CARO à partir du 1^{er} janvier 2018.

M. COURPRON signale l'état de dégradation du local des poubelles sur la place des Caneteries. Celui-ci est très mal entretenu par les locataires. Il va falloir une fois de plus vider, nettoyer et réfléchir à peut-être construire des box individuels.

Mme RODHES signale la température très faible le mardi matin dans la salle de sport pour les « nounous » alors que le chauffage est trop élevé le soir, lors des séances de gym volontaire.

M. CHATREFOUX demande si nous avons reçu le devis pour la citerne incendie. Mme le Maire répond négativement.

M. COURPRON signale que nombreuses guirlandes de Noël sont abîmées et ne pourront être installées. Les illuminations seront donc réduites cette année. Il faut prévoir au budget 2017 l'achat de nouveaux décors.

Séance levée à 22 heures 09.

RAPPEL DE DÉLIBÉRATIONS :

2016 – 60 : Décision Modificative n°1 – Bâtiments Commerciaux

2016 – 61 : Décision Modificative n°1 – Commune